



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 18 mai 2010

Compte rendu affiché le : 25 mai 2010

Date de la convocation : 6 mai 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D, Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Gonon P

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Mme Grange M, Piot M,

N°238 Objet – Demande de subvention pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.£

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes pour une première tranche de réhabilitation qui concerne uniquement le bassin versant Brévenne Turdine . La demande de subvention est faite sur la base du coût d'une étude à la parcelle de 538.20€ TTC et sur un coût prévisionnel de travaux de 7 500 € TTC soit un montant de 8 038.20 € par installation. Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau RM&C (137 dossiers), du Conseil Général du Rhône (137 dossiers) et de la Région Rhône Alpes (28 dossiers) pour une première tranche de travaux qui concerne uniquement le bassin versant Brévenne Turdine, mais le territoire du SIMA Coise.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 18 mai 2010

Le Président

Jean Yves Charbonnier